

Paris, le 17 février 2011

**A NE PAS DIFFUSER AUX ETATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE ET AU JAPON**

**Vivendi : Informations sur le périmètre et les résultats  
de Groupe Canal+ et Canal+ France**

Dans le cadre du projet d'introduction en Bourse de Canal+ France par la cession de la totalité de la participation de Lagardère, Vivendi rappelle et apporte les informations suivantes relatives à Groupe Canal+ et à Canal+ France.

Vivendi détient 100 % de Groupe Canal+ qui détient lui-même 80 % de Canal+ France. Groupe Canal+ détient aussi notamment StudioCanal (100 %), i>Télé (100 %), Canal+ Régie (100 %), Canal+ Events (100 %), Canal+ Cyfrowy en Pologne (75 %) et Vietnam Television (VTV) (49 %).

Canal+ France détient Canal+ SA (48,48 %), MultiThématiques (100 %), Canal+ Distribution (100 %), Kiosque (99.8 %), ainsi que Canal+ Overseas (100 %) et ses filiales Outre Mer et en Afrique.

En 2010, le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'est élevé à 4 712 millions d'euros, en hausse de 3,5 % (2,9 % à taux de change constant). Au total, Groupe Canal+ comptait 12,7 millions d'abonnements fin décembre 2010, en croissance nette de 344 000 par rapport à fin décembre 2009<sup>1</sup>. En 2010, le chiffre d'affaires de Canal+ France a progressé de 3,1 % pour s'élever à 3 956 millions d'euros, grâce notamment à la hausse du parc d'abonnements, des revenus par abonné et des recettes publicitaires.

Le chiffre d'affaires des autres activités de Groupe Canal+ en 2010 a également augmenté grâce notamment à Canal+ en Pologne. StudioCanal a affiché une légère baisse de son chiffre d'affaires tandis que i>Télé a poursuivi sa croissance.

L'EBITA de Groupe Canal+ s'est établi en 2010 à 690 millions d'euros, en croissance de 5,8 % par rapport à 2009 et celui de Canal+ France s'est élevé à 616 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2009. L'ensemble des activités de télévision payante en France métropolitaine et dans les territoires couverts par Canal Overseas a contribué à cette progression grâce à la croissance généralisée de leurs parcs d'abonnements et à une maîtrise permanente des coûts.

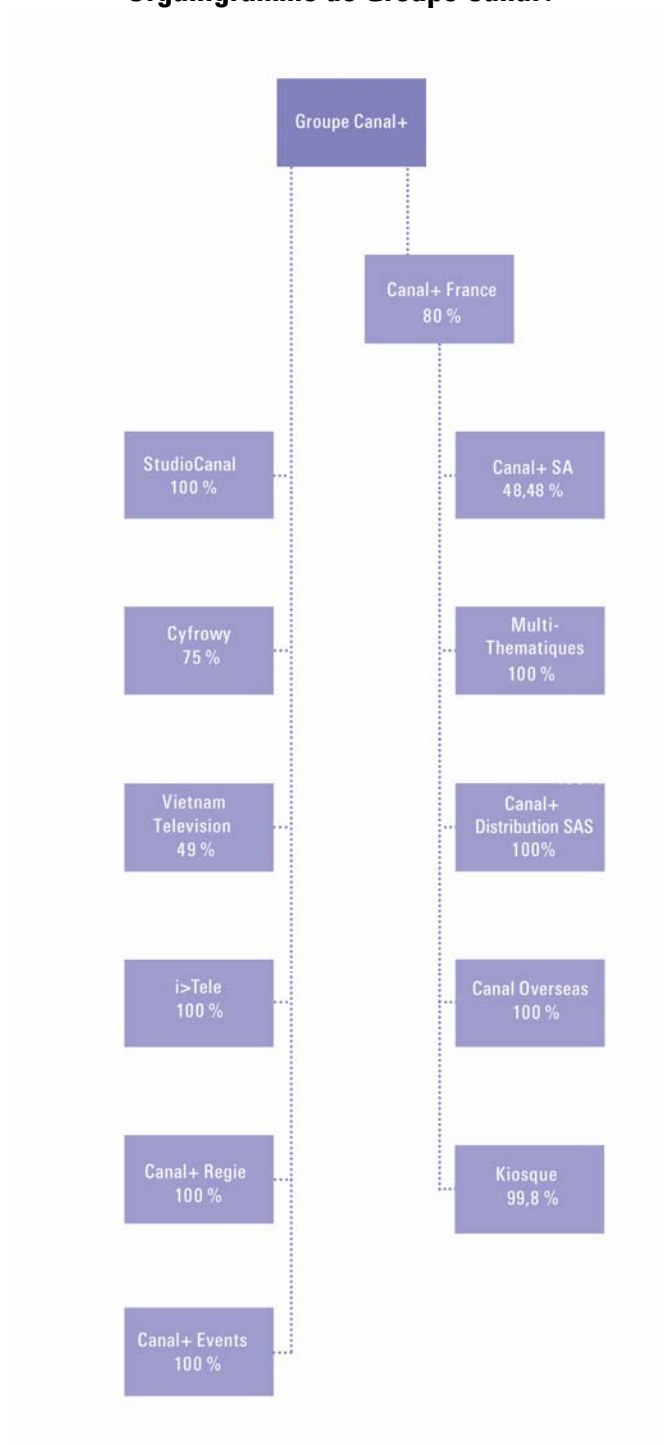
---

<sup>1</sup>A compter de 2010, le parc d'abonnements de Canal Overseas tient compte des offres sans engagement en Afrique sur une base équivalent 12 mois. L'information présentée au titre de l'exercice 2009 est homogène.

## Chiffres clefs

	Abonnements (en milliers)			Chiffre d'affaires (en M€)			Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (en M€)		
	2010	2009	Croissance	2010	2009	Croissance%	2010	2009	Croissance
Canal+ France	11 058	10 723	+335	3 956	3 837	+3,1 %	616	555	+11 %
Groupe Canal+	12 709	12 365	+344	4 712	4 553	+3,5 %	690	652	+5,8 %

## Organigramme de Groupe Canal+



## **A propos de Vivendi**

*Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.*

*Vivendi rassemble le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un brésilien des télécoms alternatifs (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).*

*En 2009, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 27,1 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,6 milliards d'euros. Présent dans 77 pays, il compte environ 49 000 collaborateurs. [www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)*

## **Avertissements importants**

*Ce communiqué ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, de valeurs mobilières dans quelque pays que ce soit. Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Canal+France n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et ni Canal+ France ni aucune autre personne n'a l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.*

*La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Le présent document constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (telle que transposée dans chacun des Etats membres de l'Espace Economique Européen). S'agissant des Etats membres de l'Espace Economique Européen ayant transposé la directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 (la « Directive Prospectus »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des valeurs mobilières objet de ce communiqué rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans un Etat membre autre que la France. En conséquence, les actions de Canal+ France ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans aucun des Etats membres autre que la France, sauf conformément aux dérogations prévues par l'article 3(2) de la Directive Prospectus, si elles ont été transposées dans cet Etat membre ou dans les autres cas ne nécessitant pas la publication par la Société d'un prospectus au titre de l'article 3(2) de la Directive Prospectus et/ou des réglementations applicables dans cet Etat membre. Le présent document ne constitue pas et ne saurait être considéré comme constituant une offre au public, une offre d'achat ou comme destiné à solliciter l'intérêt du public en vue d'une opération par offre au public.*

*Ce document ne doit pas être distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis. Ce document ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis ni dans toute autre juridiction dans laquelle telle offre ou sollicitation pourrait faire l'objet de restrictions. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les actions de Canal+ France n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié, et Canal+ France n'a pas l'intention de procéder à une offre au public de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis. Aucune copie de ce document ne sera, et ne doit être, distribuée aux Etats-Unis. La diffusion de ce document (ce terme incluant toute forme de communication) est soumise aux restrictions prévues à la section 21 (restrictions relatives à la "financial promotion") du Financial Services and Markets Act 2000 ("FMSA"). En ce qui concerne le Royaume-Uni, ce document est destiné et adressé uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements ("investment professionals") visées à l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion Order) 2005, tel que modifié (l' "Ordre"), (ii) visées à l'article 49(2)(a) a (d) de l'Ordre, et (iii) toute autre personne auxquelles le présent document peut être légalement communiqué (toutes ces personnes, avec les Investisseurs Qualifiés (tels que définis dans la Directive Prospectus) sont dénommées ensemble les "Personnes Qualifiées"). Ce document ne doit pas être utilisé au Royaume-Uni par des personnes qui ne seraient pas des Personnes Qualifiées. Tout investissement lié à ce document ne pourra être proposé ou conclu au Royaume-Uni qu'avec des Personnes Qualifiées. En recevant ce document, vous devrez prévenir la Société que vous faites parties des catégories de personnes mentionnées ci-dessus.*

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Le présent communiqué de presse contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.*

*ADR non sponsorisés. Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.*